

REGLEMENT DU 7^{ème} TOURNOI DE TRIEL
- 12 et 13 décembre 2009 -
Séries C et D

- Art.1** Le tournoi est autorisé sous le n° **09/10.LIFB.022.TN.N.A.-C78/CD.s**
- Art.2** Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBA, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.
- Art.3** Tout participant doit être en règle avec la FFBA et doit être en possession de sa licence compétition.
- Art.4** Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.
- Art.5** Ce tournoi est ouvert à tous les licenciés FFBA classés ou non. Les joueurs classés dans diverses séries joueront obligatoirement dans les tableaux correspondant à leur classement si telle est leur inscription à la compétition. Un joueur se surclassant dans une discipline devra se surclasser dans toutes les disciplines.
- Art.6** Les tableaux de simples et de doubles sont proposés dans le tournoi et la compétition se jouera en poules.
- Art.7** Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point de ce règlement.
- Art.8** Le comité d'organisation se réserve le droit de changer le mode d'élimination en cas d'inscriptions insuffisantes dans un ou plusieurs tableaux d'une ou des deux séries.
- Art.9** La date limite d'inscription est le 21 novembre 2009. En cas de surnombre, les inscriptions seront prises en compte par ordre de réception, le cachet de la poste faisant foi.
- Art.10** Le montant des droits d'engagement est de 10 euros pour un tableau et 16 euros pour deux tableaux. Tout forfait arrivant après tirage au sort ne sera remboursé que sur présentation d'un certificat médical ou courrier de l'entreprise en cas d'empêchement professionnel.
- Art.11** Les inscriptions se feront par courrier et seront réglées par chèque à l'ordre du TBC. Vous pouvez vous inscrire par mail (edith.schirer@orange.fr) à condition que le règlement arrive dans les 3 jours qui suivent. Aucune inscription ne sera prise par téléphone.
- Art.12** Le volant officiel de la compétition est le VICTOR ELITE de marque VICTOR. Les volants sont à la charge des joueurs, à partage égal entre les deux paires.
- Art.13** Les matches seront auto arbitrés jusqu'aux finales. Cependant, toute paire pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).
- Art.14** Tout participant doit se faire pointer dès son arrivée. Si un joueur souhaite quitter la salle pendant la compétition, quel que soit le motif, il devra impérativement en demander l'accord au juge arbitre.
- Art.15** Le temps minimum de repos entre deux matches sera de 20 minutes.
- Art.16** Les joueurs disposent de cinq minutes entre l'appel et le début de leur match.
- Art.17** Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain, autre que l'infrastructure (filins des paniers de basket par exemple) sera compté let une fois au service et faute en jeu.
- Art.18** Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisation de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou le joueur) ou de sa non participation.
- Art.19** Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des feuilles d'engagement non complétées selon les directives mentionnées, seront supportées par le club en cause.
- Art.20** Seul le responsable du club, le jour du tournoi, pourra contester auprès du juge arbitre.
- Art.21** Le comité d'organiser décline toute responsabilité en cas de vol, de perte, accident ou autre.
- Art.22** Toute participation implique l'adoption du présent règlement.